

Procès verbal de la réunion ordinaire du 9 février 2019

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1^{er} février 2019 s'est réuni le 9 février 2019 à 20 heures 00 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf, Malauron, Chanudet, Battut, Boyer, Lascourbas.

Mmes Charbonnel Dessemond, Morele.

Absents excusés : Mmes Loulergue et Tomassi

Absents : M. Meynard.

Secrétaire de séance : Christophe Boyer

Ordre du jour : Groupement d'achat d'énergie
 Saison 2019 : Etang de La Marchette
 Questions diverses
 Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies ; de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants:

- l'adhésion de La Commune de La Villetelle au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique» pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, au tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont La Commune de la Villetelle est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de la Villetelle est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Saison 2019 Etang de La Marchette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe les dates comme suit : ouverture générale le 14 avril 2019 et fermeture générale le 4 novembre 2019.
- Maintient les tarifs suivants

	Personnes de la Commune	Personnes extérieures
Carte à l'année	40 €	60 €
Carte à la journée (+ 10 ans)	4 €	6 €
Carte à la journée (- de 10 ans)	3 €	3 €
Abris de loisirs pour 24 h	50 €	50 €
Abris et étang pour 24 h	120 €	120 €

Questions diverses

Commission Jeunesse

Six candidats se sont présentés, les élections auront lieu le 10 février 2019.

Communauté de Communes

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud devrait avoir fait le nécessaire pour que les conseillers de La Villetelle reçoivent bien les convocations aux différentes commissions.

Intervention de Sophie Charbonnel Dessemond

Après avoir annoncé qu'elle ne se représenterait pas aux prochaines élections municipales, elle demande qu'un point soit fait sur le dossier relatif à l'aménagement du Bourg.

Le Conseil Municipal décide de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Informations